

## **REGLEMENT DE CONSULTATION**

**Commune de BAYENGHEM LES EPERLECQUES**

**OBJET Groupe Scolaire Impasse des Ecoles  
Aménagement d'une Classe Maternelle  
Construction d'un Bloc de Sanitaires / Préau**

**POUVOIR ADJUDICATEUR : Commune de BAYENGHEM LES EPERLECQUES**

**MAITRE D'OUVRAGE :**

**Commune de BAYENGHEM LES EPERLECQUES**

**MAITRE D'OEUVRE :**

Guy TAVART Architecte DPLG  
11 rue au Sable Bayenghem  
62910 EPERLECQUES  
Tel 03 21 93 79 45  
Mobile 06 83 95 58 81  
cabinet.tavart@wanadoo.fr

**DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :**

**Lundi 13 Août 2018**

**avant 16 heures**

## **REGLEMENT DE CONSULTATION**

### **ARTICLE PREMIER - OBJET DU MARCHE.**

Les travaux concernent le Groupe Scolaire Impasse des écoles à BAYENGHEM LES EPERLECQUES

Zone 1 Cours élémentaires :

Construction du nouveau bloc de sanitaires, et reconstruction du préau

Zone 2 Maternelle

Aménagement d'une classe de maternelle avec sanitaires dans un bâtiment existant

Les Travaux seront réalisés en Entreprises Séparées et sont répartis en 6 lots

**Les lots concernés par cet appel d'offres sont**

- Lot N° 1 GROS ŒUVRE
- Lot N° 2 CHARPENTE MENUISERIES BOIS
- Lot N° 3 MENUISERIES ALUMINIUM
- Lot N° 4 COUVERTURE ZINC
- Lot N° 5 ELECTRICITE

### **ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA PROCEDURE ADAPTEE.**

#### **2.1. Procédure.**

Marché passé selon la Procédure Adaptée Titre 3, Chapitre 2, Section 2, sous section 1, Article 27 du Code des Marchés Publics Décret 2016 360.

Le Maître de l'ouvrage prévoit de négocier avec les entreprises à l'issue de l'appel d'offres

#### **2.2. Maîtrise d'oeuvre.**

La maîtrise d'oeuvre est assurée par:

Guy TAVART Architecte DPLG  
11 rue au Sable Bayenghem  
62910 EPERLECQUES  
Tel 03 21 93 79 45  
Mobile 06 83 95 58 81  
Mail cabinet.tavart@wanadoo.fr

#### **2.3. Variante**

Le marché est lancé sans variante

#### **2.4. Délai de validité des offres.**

Le délai de validité des offres est de cent vingt jours (120 j.). Il court à compter de la date limite pour la remise des offres.

#### **2.5. Délai d'exécution.**

Le délai pour réaliser les travaux est fixé comme suit à partir de l'ordre de service fixant le démarrage des travaux, et sauf indications contraires mentionnées par l'entreprise dans l'acte d'engagement:

Préparation de chantier et Plans d'exécution :	2 semaines
Intervention sur chantier TCE (hors intempéries)	6 mois
Démarrage prévisionnel des travaux	Septembre 2018

Le calendrier d'exécution avec la répartition du délai global par corps d'état sera joint au dossier

## **2.6. Règlement des prestations. Prix du marché.**

Les travaux, objet du marché, seront réglés d'après les prix prévus dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) propre au lot.

Conformément au Code des Marchés Publics et au décret n° 2008-1355 du 19 décembre 2008, la commune s'engage à régler, par mandat administratif, dans un délai maximum fixé à 30 jours toutes sommes dues au titre du présent marché à dater de la réception en Mairie de la demande de règlement..

Le comptable public dispose d'un délai maximum de 12 jours pour exercer les missions qui lui incombent. Ce délai sera fixé à 10 jours à compter du 1er juillet 2010.

Le défaut de paiement dans le délai prévu fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire. Il sera fait application du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points.

Si du fait de l'entreprise, il ne peut être procédé aux opérations de vérification ou à toutes les opérations nécessaires au mandatement, le délai de paiement sera prolongé d'une période de suspension dont la durée sera égale au retard qui résulte du fait de l'entreprise.

Le prix du marché est hors TVA. Si le taux ou l'assiette des taxes perçues sur les affaires variait entre la date d'établissement des prix et l'époque du fait générateur de celles-ci, le prix de règlement tiendrait compte de cette variation.

Le taux de TVA en vigueur au jour de la notification du marché est de 20 %.

## **2.7. Cautions et garanties exigées.**

En garantie de la bonne exécution du marché, une retenue de garantie égale à 5% du montant du marché initial, augmentée, le cas échéant du montant des avenants, sera effectuée sur les paiements.

Le titulaire peut obtenir le remplacement de cette retenue de garantie en fournissant une garantie à première demande ou une caution personnelle et solidaire du même montant. En cas d'avenant, elle doit être complétée dans les mêmes conditions.

## **2.8. Forme juridique des candidatures.**

En vertu de l'article 51 du code des Marchés Publics, il est interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la foi en qualité de candidats individuels ou de membres d'un groupement.

## **2.9. Avance forfaitaire.**

Sans Objet : une avance forfaitaire est accordée au titulaire pour un marché d'un montant supérieur à 50 000 € H.T

## **ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Pour participer, le candidat (ou chaque membre du groupement et sous-traitant éventuel) devra joindre, conformément aux articles 43, 44 et 45 du code des marchés publics, les indications prévues ci-après :

Pour des raisons de simplifications et de facilités pour les candidats, et afin de répondre aux exigences de justification et de régularité prévues au Code des Marchés Publics, il est fortement conseillé d'utiliser les formulaires dans leur dernière mise à jour disponibles à l'adresse :

- <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>
- DC1 et DC2 (Lettre de candidature Déclaration du candidat)
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- La déclaration sur l'honneur dûment datée et signée que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de soumissionner prévues aux articles 8 et 38 de l'ordonnance n° 2005-649

- La déclaration sur l'honneur dûment datée et signée que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre 2017
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée articles L5212-1 à L5212-4 du code du travail
- Renseignements ou documents permettant d'évaluer l'expérience, les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat (exemple : Certificat Qualibat ou autres) et documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager :
  - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement
  - Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
  - Déclaration indiquant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
  - Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années (éventuellement appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants)
- Preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Conformément à l'article 46 du code des marchés publics, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira les pièces mentionnées aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail, ainsi que les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Le candidat devra les produire **impérativement** dans le respect de la date mentionnée sur la lettre, transmise par lettre recommandée avec accusé de réception, lui indiquant qu'il est provisoirement attributaire du marché. Passé ce délai, le candidat ne pourra plus prétendre à aucun droit concernant ce marché.

#### **ARTICLE 4 - CRITERES D'ATTRIBUTION**

Le candidat retenu sera celui qui aura proposé l'offre jugée économiquement la plus avantageuse. La sélection sera effectuée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur coefficient de pondération. L'offre dont la note pondérée sera la plus élevée sera retenue sous réserve du respect de l'estimation prévisionnelle :

1 – Prix : coefficient 2 – note sur 20. Le prix sera noté sur 20. suivant formule :

(montant de l'offre la plus basse / montant de l'offre examinée) x 20 x coef 2

2 – Respect du délai : coefficient 1 – note sur 10. l'offre sera notée sur l'engagement de l'entreprise à respecter sans réserve (ou avec réserve) le délai global d'exécution

3 - Valeur technique de l'offre c'est à dire l'aptitude de l'entreprise à fournir la prestation demandée

- coefficient 1 – note sur 10 : jugée aux vues d'un mémoire technique présentant :

- manière de procéder (note sur 2)

- documents techniques sur les matériaux et matériels proposés dans l'offre (note sur 4)

- les moyens techniques mis en œuvre pour réaliser les prestations du marché (note sur 2)

- les moyens humains mis en œuvre pour réaliser les prestations du présent marché (note sur 2)

#### **ARTICLE 5 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES VISITE DES LIEUX**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande à la maîtrise d'œuvre.

Une réponse sera adressée en temps utile à toutes les entreprises ayant retiré le dossier.

La visite des lieux préalable à la remise des offres est obligatoire et fera l'objet d'une attestation à établir par les candidats sur papier laissée libre dans la formulation

## **ARTICLE 6 - PRÉSENTATION DES OFFRES**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

– Les pièces demandées au candidat dans le cadre de l'article 3 du présent document

– Un projet de marché comprenant :

\* **Un acte d'engagement**,: cadre ci-joint à compléter, dater et signer

Cet AE sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation de sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour les sous-traitants désignés au marché. (les documents prévus à l'article 3 du présent document devront être fournis pour chaque sous-traitants éventuels).

\* **La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)**, propre à chaque lot : datée et signée.

\* **Un mémoire technique** présentant notamment la manière de procéder, les documents techniques des matériaux et matériels prévus dans l'offre, les moyens techniques et humains mis en œuvre pour réaliser les prestations du présent marché visé à l'article 4 ci-dessus, nécessaire à l'analyse de la valeur technique de l'offre.

\* la proposition et l'engagement de l'entreprise sur le délai de réalisation des travaux

\* Toute pièce complémentaire que le soumissionnaire souhaite faire connaître.

\* **Le CCAP**, commun à tous les lots (à parapher, dater et signer),

\* **Le CCTP** (à parapher, dater et signer),

L'attestation de visite des lieux à fournir par les candidats sera également annexée à l'offre

## **ARTICLE 7 - CONDITION D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES**

Les candidats transmettent leurs offres sous pli cacheté, portant l'indication :

Mairie de BAYENGHEM LES EPERLECQUES  
Rue F Mitterand  
62910 BAYENGHEM LES EPERLECQUES

« PROCEDURE ADAPTEE »  
Groupe scolaire Impasse des Ecoles  
Travaux d'aménagement d'une Classe Maternelle  
Construction d'un bloc de sanitaires/préau  
« NE PAS OUVRIR »

Ce pli pourra être remis contre récépissé au Service Commande Publique de la commune de BAYENGHEM LES EPERLECQUES avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent règlement, ou envoyé par la poste, par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.